



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 60527

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le constat dressé page 16 du rapport d'information sur « La Télévision numérique et télévisions publiques » de Jean-Marie Le Guen. En effet, il est préconisé le développement d'une offre complémentaire de programmes publics sur la télévision numérique terrestre, notamment à la condition que cette offre de nouveaux programmes soit recentrée sur les missions de service public. Or, il a été annoncé que, sur les trois nouvelles chaînes publiques qui pourraient voir le jour, l'une d'entre elles serait axée sur la rediffusion des programmes déjà diffusés sur France 2 et France 3. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si la rediffusion de programmes télévisés fait partie des missions de service public.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre de la culture et de la communication sur le développement d'une offre complémentaire de programmes publics, notamment dans la perspective du développement de la télévision numérique hertzienne. Trois projets ont en effet reçu au premier trimestre 2001 le soutien des pouvoirs publics : une chaîne d'information continue, des chaînes régionales valorisant le potentiel de France 3 en matière d'information et de programmes de proximité, et enfin une chaîne développée en partenariat avec Arte-France, qui apportera un service très attendu par les téléspectateurs. Il reposera, en effet, sur la multidiffusion des programmes du service public associée à la création de programmes nouveaux. Cette chaîne de multidiffusion, qui s'inscrit dans la logique du vecteur de diffusion qu'est le numérique hertzien, permettra en effet de diffuser à des horaires différents les programmes proposés par les chaînes du service public, et donc de rendre accessibles un certain nombre de programmes à des publics différents. En ce sens, cette nouvelle chaîne, à côté des deux autres nouveaux projets, tient une place importante dans le nouveau format de l'offre publique et dans son meilleur accès à la diversité des publics. L'offre complémentaire que proposera cette chaîne s'inscrira également dans les missions du service public.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60527

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2518

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4657